

Ministère de la culture et de la communication

*Concours externe et interne de technicien d'art de classe normale, métiers de la
présentation des collections, spécialité éclairagiste*

SESSION 2017

Épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art

La phase d'admissibilité comporte une épreuve orale consistant en une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier.

(préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 1)

SUJET n°2

Sur la base d'un dossier photographique, l'interrogation porte sur :

- 1) le classement chronologique des quatre photographies ;
- 2) le commentaire sur les aspects historiques et stylistiques d'une des quatre photographies.







